

**Compte-Rendu du Conseil Municipal**  
Séance du 31 mars 2017

En exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date de publication
15	11	4	0	1	27 mars 2017	13 avril 2017

**Présents:** M. BALON Jean, Maire ; Mme REGIBIER-JAUNATRE Muriel, Maire-Adjoint, Mrs ROUSSEAU-COSTE Fabrice, JEANTY Robert, AIT-TALEB Michel, PAVIOT Etienne, PERRAGIN Charly, MICOUREAU Adrien et Mmes BAUDON Marie-Claire, DLUS Sarah et GODET Annick, conseillers municipaux

**Absents avec pouvoir:** Mme VERDIER Edithe (pouvoir à JAUNATRE Muriel)

**Absents sans pouvoir:** Mrs JOMAT Daniel et LE JEUNE Jérôme, Mme PETIT Céline

**Secrétaire de Séance :** Mme GODET Annick

*La séance est ouverte à 20 heures 10*

**Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire : droits de préemption urbains purgés**

Le 07/03/17                      16, rue de l'Industrie                      ZL 89  
Le 24/03/17                      Rue des Ecoles                                      ZB 145

**1- Rejet à la majorité du compte rendu du Conseil Municipal du 23/02/17**

Vote pour de Mr Balon

Abstentions de Mmes Regibier-Jaunatre, Verdier et Baudon et de Mrs Ait-Taleb et Perragin

Vote contre de Mrs Jeanty, Micoureau, Rousseau-Coste, Paviot et Mmes Godet et Dlus

**Le compte-rendu de cette séance n'est pas approuvé. Il est demandé**

*-qu'y figure le prix d'achat de la mini pelle et du porte engin*

*-que soit précisé que dans le point 3, relatif à la charte Facebook, que les publications concernent la ville de Charost et les départements du Cher et de l'Indre.*

*-concernant la question 5 relative à la vente / échange de parcelles au Prés de l'Huilerie, que les références cadastrales et la surface totale de la transaction soient vérifiées et que la charge du coût soit clarifiée.*

*-que la délibération relative au point 8 pour la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire soit retirée. A la date du conseil, soit le 23/02/17, le montant du devis de l'entreprise Dujour n'était pas connu et ne peut donc figurer dans la délibération.*

Il est convenu unanimement que l'approbation des comptes rendus de conseil est source de trop nombreux débats et rectificatifs.



Il est rappelé une nouvelle fois à l'assemblée que le compte-rendu et le procès-verbal sont deux documents distincts tant dans leur forme que dans leur mode de rédaction et de transmission. Aussi, il est proposé de rédiger un règlement intérieur du conseil municipal qui posera le cadre concernant notamment la rédaction du PV des assemblées.

Un groupe de travail, piloté par l'adjointe au Maire, Mme Regibier-Jaunatre et composé de Mrs Perragin, Micoureau et Jeanty, est mis en place pour travailler sur ce règlement intérieur.

## **2- Approbation du compte de gestion 2016 de la commune**

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Approbation du compte de gestion 2016 du service de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **3- Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs 2016**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Regibier-Jaunatre, 1<sup>ère</sup> adjointe, est désignée à l'unanimité, président de séance pour les votes des comptes administratifs 2016.

## **4- Vote des comptes administratifs 2016**

### **-de la commune**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Regibier-Jaunatre, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 de l'ordonnateur, Monsieur BALON Jean, sorti de la salle au moment du vote, et qui se résume ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	<b>636 662.68 €</b>
Recettes de fonctionnement :	<b>752 643.97 €</b>
soit un excédent de fonctionnement de	<b>115 981.29 €</b>

Dépenses d'investissement :	<b>70 888.68 €</b>
Recettes d'investissement :	<b>137 552.97 €</b>
soit un excédent d'investissement de	<b>66 664.29 €</b>

soit un excédent sur la totalité des sections de **182 645.58 €**



## **-du service de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Regibier-Jaunatre, approuve à la majorité, le compte administratif 2016 de l'ordonnateur, Monsieur BALON Jean, sorti de la salle au moment du vote, et qui se résume ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	<b>206 049.50 €</b>
Recettes de fonctionnement :	<b>224 596.15 €</b>
soit un excédent de fonctionnement de	<b>18 546.65 €</b>

Dépenses d'investissement :	<b>137 097.05 €</b>
Recettes d'investissement :	<b>65 487.07 €</b>
soit un déficit d'investissement de	<b>71 609.98 €</b>

soit un déficit sur la totalité des sections de	<b>53 063.33 €</b>
---	--------------------

*Mr Jeanty vote contre et les conseillers Mr Ait-Taleb et Mme Godet s'abstiennent.*

## **5- Affectation du Résultat**

Le Conseil Municipal, doit approuver l'affectation des résultats sur le budget principal tels que présentés ci-dessous:

Excédent de la section d'investissement:	<b>66 664.29 €</b>
--	--------------------

Excédent de fonctionnement :	<b>115 981.29 €</b>
------------------------------	---------------------

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour **0 €**.  
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **0 €**.

La reprise des résultats sur le budget Communal de 2017 est, en conséquence, la suivante :

<b>-compte 1068</b>	Affectation du résultat	<b>75 981.29 €</b>
<b>-compte 002</b>	Excédent d'investissement reporté :	<b>135 343.26 €</b>
<b>-compte 001</b>	Excédent de fonctionnement reporté	<b>40 000.00 €</b>

L'affectation du résultat 2016 sur le budget Primitif 2017 , telle que présentée ci-dessus, est acceptée à l'unanimité.

## **Report des excédents 2016 sur le budget annexe 2017**

Il est proposé de reporter les résultats de l'exercice 2016 en report de fonctionnement et d'investissement sur le budget annexe 2017 comme suit:

- **compte 001** Excédent de fonctionnement 2016 69 703,89 €
- **compte 002** Excédent d'investissement reporté 94 128,63 €

Ces reports sont acceptés à l'unanimité.



## **6- Vote des taux d'imposition**

Il est soumis au vote du conseil le maintien des taux actuels à savoir :

Taxe d'habitation	<b>11.13 %</b>	
Taxe foncière bâti	<b>19.55 %</b>	
Taxe foncière non bâti	<b>25.17 %</b>	
CFE	<b>3.66 %</b>	pour un produit attendu de <b>273 667 €.</b>

A l'unanimité, le vote du maintien des taux des taxes locales 2017 est accepté.

## **7- Vote du Budget Primitif Communal 2017**

Il est soumis au vote du conseil municipal le budget primitif communal 2017. La totalité des dépenses et des recettes par section s'équilibre comme suit :

**Pour la section de Fonctionnement :** 791 433.00 €

**Pour la section d'Investissement :** 225 148.15 €

Les projets d'investissements prévus en 2017 sont :

- ✓ Réhabilitation du carrefour à feux
- ✓ Installation d'un panneau lumineux d'information municipale place du château
- ✓ Achat de terrains aux Cloires
- ✓ Petits matériels et outillage divers
- ✓ Enfouissement des réseaux Rte Vierzon
- ✓ Réfection du Porche
- ✓ Réfection du plancher du clocher de l'église
- ✓ Ralentisseurs Rue Béthune et Rue de Castelnau
- ✓ Travaux favorisant l'accessibilité des bâtiments communaux
- ✓ Reliure des registres de concessions de cimetière

Après délibéré ; le Budget Primitif 2017 est approuvé à la majorité, Mr Jeanty votant contre et Mme Godet s'abstenant.

## **8- Vote du Budget Primitif Eau/Assainissement 2017**

Il est soumis au vote du conseil municipal le budget primitif annexe 2017. La totalité des dépenses et des recettes par section s'équilibre comme suit :

**Pour la section de Fonctionnement :** 274 339.88 €

**Pour la section d'Investissement :** 180 423.56 €

Les projets d'investissements prévus en 2017 sont :

- ✓ Cartographie des réseaux d'eau et d'assainissement
- ✓ Mise en place du plan d'épandage des boues

Après délibéré ; le Budget Primitif 2017 est approuvé à la majorité, Mrs Jeanty et Aït-Taleb et Mme Godet votant contre.



## **9- Indemnités de fonction des Elus**

### **Indice de référence :**

Suite à l'application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, relatif à la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux, il convient de reprendre la délibération du 25 avril 2014 fixant les indemnités de fonction des élus en référence à l'indice brut 1015. Celui-ci n'étant plus la référence, il s'agit de viser l'indice terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal se prononce unanimement pour cette modification de référence de l'indice des indemnités de fonction des élus.

### **Indemnité du Maire :**

De droit, l'indemnité du Maire est fixée au taux maximum en vigueur à savoir pour Charost, 43% de l'indice terminal de référence.

Mr Balon, Maire, dit maintenir son indemnité de fonction actuelle à savoir 21.5% de l'indice terminal de référence en lieu et place des 43%.

Le conseil municipal est unanimement favorable à l'application du taux de 21.5% de l'indice terminal de référence pour l'indemnité de fonction du Maire.

## **10- Autorisation d'encaissement d'un chèque**

Suite au mandatement effectué en double pour le règlement d'une facture, il s'agit d'accepter l'encaissement du chèque de remboursement du fournisseur SEDI pour un montant de 1144.01 €.

Le conseil municipal y est favorable à l'unanimité.

## **11- Fixation du tarif 2017 de la Taxe sur la Publicité Extérieure**

Vu l'état récapitulatif des panneaux publicitaires installés sur le territoire communal par la société Clear Channel, soit 3 panneaux représentant 12m<sup>2</sup>,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à percevoir, au titre de l'année 2017, la somme de 184.80 euros représentant 12 m<sup>2</sup> de panneaux publicitaires à 15.40 € le mètre carré.

## **12- Abandon de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Vu la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) en date du 7 août 2015 relative aux nouvelles dispositions sur le transfert de compétences,

Vu les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun en matière de compétence urbanisme et notamment la reprise à son compte de l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ainsi que d'un SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

Le PLU actuellement élaboré par la commune de Charost devient caduque.

Il est donc soumis au vote du conseil municipal l'abandon de l'élaboration du PLU communal.



Après délibéré, cet abandon est entériné à la majorité. Vote contre de Mr Jeanty et Mme Godet. S'abstiennent Mr Aït-Taleb, Rousseau-Coste et Mme Dlus

### **13- Renouveaulement du contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF du Cher**

Cette question était déjà inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 23/02/17 mais un report de vote avait été souhaité afin d'obtenir un complément d'informations.

Aussi, il est précisé à l'assemblée que cette convention n'engage nullement la commune avec Kangourève jusqu'en 2019 mais qu'il s'agit d'une convention avec la CAF du Cher permettant de percevoir l'aide au temps libre versée au titre de l'activité de Kangourève sur Charost. Cette convention couvre les années 2016 à 2019.

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour le renouvellement de la convention avec la CAF du Cher relative au contrat enfance-jeunesse.

### **14- Participation pour une projection cinématographique commentée**

La CCPI par le biais de ses archives cinématographiques (CICLIC), nous propose d'accueillir une projection commentée d'un film d'archives sur le thème du Centenaire de la création du 3<sup>rd</sup> Aviation Instruction Center.

A cette occasion, une participation financière de 150 € est demandée afin de concrétiser ce projet.

Après exposé et à l'unanimité, le conseil municipal est favorable au versement d'une aide financière de 150 € pour la projection de ce documentaire.

### **15- Questions et informations diverses**

Mr le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion avec EREA (projet éolien) le lundi 4 avril à 18 heures, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Affiché, publié et diffusé le 14 avril 2017.

Le Maire,

